

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 5353 du 9 avril 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ2008274S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 20773 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929975S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2020 :

Didaoui Eric NIGEND : 135 670 NLS : 5 312 143

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2020 :

Pières Mathieu NIGEND : 190 328 NLS : 8 039 288

Sourdou Raphaël NIGEND : 157 788 NLS : 8 014 987

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2020 :

Roux Ludovic NIGEND : 146 566 NLS : 8 004 280

Mignon Jean-Philippe NIGEND : 132 315 NLS : 5 295 076

Cheminade David NIGEND : 176 866 NLS : 8 033 693

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2020 :

Durand Nicolas NIGEND : 232 716 NLS : 8 079 426

Marsan Julien NIGEND : 237 947 NLS : 8 082 607

Darcy Nicolas NIGEND : 307 858 NLS : 8 091 514

Dorseuil Samuel NIGEND : 368 318 NLS : 8 150 464

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 avril 2020.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
Y. DUMEZ*